

Animateur : Mme Karine VERGNAUD

Membres présents : Mmes Isabelle DA SILVA CARLOS, Sabrina POURRE
MM. Jean-Marie FOURGEAU, Christophe SEYNAT

Membres excusés : MM. Fabrice ARNEAU, Cédric PICARD, Sébastien ROLLIN, Denis VALLADE

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (article 39.3 des RD du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil
- Formalités
- Civilité
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Vérification feuilles de matches du 17/10/2026
- Validation des amendes du 17/10/2026)

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Infraction au règlement des mutés
- Match à reporter
- Tirage Coupe U15 – Super U – Trophée S. DELAVALD
- Tirage Coupe U17 – Super U – Trophée M. PIAT

4° Questions et informations diverses

- Mails reçus

INTRODUCTION

Accueil : L'Animatrice remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : Le PV N°7 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions jeunes en date du 15/10/2026 est approuvé sans modification.

Civilité : Condoléances à la Famille de Jean-Louis DAUPHIN et au club de Jarnac

Agenda et information de l'animatrice :

RAPPEL – Règles à respecter en cas de Forfaits ou Intempéries

Le club déclarant un forfait, doit impérativement faire **les démarches suivantes** :

- Prévenir le club adverse par téléphone,
- Rédiger un mail via l'adresse officielle du club :
 - Au District et au(x) club(s) adverse(s) via la messagerie : district@foot16.fff.fr
 - Aux officiels (en copie) via la messagerie : cdacharente@gmail.com
 - Joindre la fiche Intempéries/Forfaits en annexe 1 des Règlements généraux du District.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Vérification feuilles de matches du 17/10/2026

Championnat U19 – Interdistrict

Poule	N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
Poule B	56657654	Gj Etc	1	3	Gj M2cr	

Championnat U17 – Niveau 1

N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
79077292	Angouleme Leroy Cs			Lin. Nersac Fleac Gj	Dossier commission Litiges contentieux
79077291	Lac 16 Gj	2	6	St Yrieix 16 As	Pas de FMI - RAS
79077293	Jarnac Sports	5	3	Ruffecois Stade	FMI - RAS

Championnat U15 – Niveau 1

N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
79079362	Angouleme Leroy Cs	11	0	Ruffecois Stade	FMI – RAS

Championnat U15 – Brassage

N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
79081882	St Yrieix 16 As 3	4	3	Ent. Bouex/Ejpp	FMI - RAS

Championnat U13 – Niveau 1

Poule	N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
Poule A	79129836	St Yrieix 16 As	3	3	Lin. Nersac Fleac Gj	FMI – RAS
Poule B	79082521	Lac 16 Gj	5	0	La Roche-Rivieres Fc	FMI – RAS
Poule A	79129835	Angouleme Basseau Js 13	3	1	Angouleme Chte Fc	FMI – RAS
Poule B	79082522	Jarnac Sports	4	2	Ruelle Ofc	FMI – RAS
Poule B	79082523	J.A. Bel-Air	8	0	Angouleme Leroy Cs	FMI – RAS
Poule A	79129834	Cognac Football Ua	14	0	Gj M2cr	FMI - RAS

Championnat U13 – Niveau 2

Poule	N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
Poule A	79083112	J.A. Bel-Air 2	2	3	Ruffecois Stade	FMI - RAS

Coupe U13 – Super U – R. DUQUEROIX

N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
79832549	Montmoreau Aj	7	0	Ent.Fca.Essp.Fcsc	FMI – RAS
79832551	St Brice 16 Al	3	0	Gfb	Forfait Gfb
79832554	St Michel Cs	3	0	Haute Charente Fc	Forfait Hte Charente
79832552	Ent Foot16/ Rouillac	1	2	Chateaubernard Sl	FMI – 1 ^{ère} infraction Ent Foot16/Rouillac
79832555	Gj Etc	2 (3)	2 (4)	Grande Champagne Js	FMI – RAS
79832550	Agris Sc	3	0	Merpins As	Forfait Merpins As
79832553	St Sulpice De Cognac	2	1	Villebois Hte Boeme	FMI - RAS

PLATEAU U11 – Journée du 17/10/2026**Niveau 1 Poule A :****Feuille de plateau manquante** : Néant**Feuilles de licences manquantes** : Néant**Niveau 1 Poule B :****Feuille de plateau manquante** : Angouleme Chte Fc**Feuille de licences manquantes** : As St Yrieix et **AS Soyaux****Niveau 1 Poule C :****Feuille de plateau manquante** : AS Soyaux**Feuille de licences manquantes** : AS Soyaux, GJ LAC 16, USA Montbron**Niveau 2 Poule A :****Feuille de plateau manquante** : Néant**Feuille de licences manquantes** : Ent St Hilaire/Al Guimps**Niveau 2 Poule B :****Feuille de plateau manquante** : Néant**Feuille de licences manquantes** : Néant**Absent** : Isle d'Espagnac, Ent Anais/Mansle**Niveau 2 Poule C :****Feuille de plateau manquante** : Néant**Feuille de licences manquantes** : Néant**Absent** : Stade Ruffecois, US Chasseneuil

Plateau U9 – 17/10/2026

Plateau à Montmoreau

Feuille de plateau manquante : Néant

Feuille de licences manquantes : Néant

Absent : JS Sireuil

Plateau à Chantillac

Feuille de plateau manquante : Néant

Feuille de licences manquantes : Néant

Plateau à GJ ETC

Feuille de plateau manquante : Néant

Feuille de licences manquantes : GFB

Plateau à Angouleme Leroy CS

Feuille de plateau manquante : Néant

Feuille de licences manquantes : Néant

Plateau à GJ LNF

Feuille de plateau manquante : Néant

Feuille de licences manquantes : Néant

Plateau à CS St Michel

Feuille de plateau manquante : Néant

Feuille de licences manquantes : Néant

Plateau à Mornac

Feuille de plateau manquante : Néant

Feuille de licences manquantes : Néant

Plateau à Montbron

Feuille de plateau manquante : Néant

Feuille de licences manquantes : Néant

Plateau à GJ Chte Limousine

Feuille de plateau manquante : Néant

Feuille de licences manquantes : Néant

Plateau à AL St Brice

Feuille de plateau manquante : Néant

Feuille de licences manquantes : Néant

Absent : Merpins

Plateau à Cognac

Feuille de plateau manquante : Néant

Feuille de licences manquantes : Néant

Décision 01 : La commission valide le contrôle des feuilles de matches du 17/10/2026

- 2° - Validation des amendes du 17/10/2026

Non utilisation de la FMI ou feuille de match en retard (26€) :

Championnat U17 – Niveau 1

N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
79077291	Lac 16 Gj	2	6	St Yrieix 16 As	Pas de FMI – Amende LAC 16 GJ

Forfait Jeunes District (22€) :

Coupe U13 – Super U – R. DUQUEROIX

N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
79832551	St Brice 16 Al	3	0	Gfb	Forfait Gfb
79832554	St Michel Cs	3	0	Haute Charente Fc	Forfait Hte Charente
79832550	Agris Sc	3	0	Merpins As	Forfait Merpins As

Forfaits hors délais jeunes < 24h (15€) :

Coupe U13 – Super U – R. DUQUEROIX

N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
79832551	St Brice 16 Al	3	0	Gfb	Forfait Gfb
79832554	St Michel Cs	3	0	Haute Charente Fc	Forfait Hte Charente
79832550	Agris Sc	3	0	Merpins As	Forfait Merpins As

Non transmission de la feuille de plateau sur le F.A.L par le club participant avant le mercredi soir (15€) :

Angouleme Chte Fc, AS Soyaux

Non transmission de la feuille de licences sur le F.A.L par le club participant avant le mercredi soir (15€) :

AS Soyaux, GJ LAC 16, Ent St Hilaire/AL Guimps, Groupement Fins Bois

Absence excusée sur plateau U6 à U11 (10€) :

Isle d'Espagnac, Stade Ruffecois, JS Sireuil, Merpins

Décision 02 : La commission relève les amendes de la Journée du 17/10/2026

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGE »

- 1 - Infraction au règlement des mutés**

Coupe U13 – Super U – R. DUQUEROIX

N° match	Equipe recevante			Equipe visiteuse	Observations
79832552	Ent Foot16/ Rouillac	1	2	Chateaubernard SI	FMI – 1 ^{ère} infraction Ent Foot16/Rouillac

- 2 - Reports de matchs** : Néant

- 3 - Tirage Coupe U15 – Super U – S DELAVALD**

Coupe U15 - Super U - Trophée S. DELAVALD 1/16 - 12 Décembre 2026 à 15h00			
1/16	Merpins As 1		As Soyaux 1
	Gj Etc 1		Puymoyen As 1
	Ent. Js_b_Gsfp 1		Agris Sc 1
	Chte Limousine Gj 1		Exempt
	St Yrieix 16 As 1		St Brice 16 AI 1
	Mornac Es 1		Lin. Nersac Fleac Gj 1
	Gj M2cr 1		Ent. Brie St Angeau 1
	Chateaubernard SI 1		Jarnac Sports 1
	La Roche-Rivieres Fc 1		Ent.Villebois_Montmo 1
	J.A. Bel-Air 1		Grande Champagne Js 1
	Ent. Essp_Fca_Car 15		Champniers Es 1
	Vallee Echelle Gj 1		Ent.Verdi.Aigre.Beau 1
	Angouleme Leroy Cs 1		Ent. Bouex/Ejpp 1
	Ruelle Ofc 2		Lac 16 Gj 1
	Gfb 1		Alliance Foot 3b 1
	Ruffecois Stade 1		Chasseneuil 16 Us 1

• **4 - Tirage Coupe U17 – Super U – M. PIAT**

Coupe U17 - Super U - Trophée M. PIAT 1/16 - 12 Décembre 2026 à 15h00			
1/16	Haute Charente Fc 1		Champniers Es 1
	Ent.Mansle_Anais 1		Mornac Es 1
	Ent. Fca_Essp_Fcsc 17		Angouleme Leroy Cs 1
	Gj M2cr 1		Merpins As 1
	Lac 16 Gj 1		Chateaubernard SI 1
	Chte Limousine Gj 1		Ruffecois Stade 1
	Ent. Jsb_Gsfp 1		Gj Etc 1
	Ruelle Ofc 2		Jarnac Sports 1
	Gfb 1		Voeuil As 1
	Lin. Nersac Fleac Gj 1		Puymoyen As 1
	Agris Sc 1		Exempt
	St Yrieix 16 As 1		Exempt
	Ent.Ejpp 1		Exempt
	La Roche-Rivieres Fc 1		Exempt
	Ent. Ajm_Asvhb 1		Exempt
	Ent.Verdille.Beauvai 1		Exempt

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• **Mails reçus**

- Angouleme Chte FC (21/10/2026) : Pris note – *Modification horaire Plateau U13 Pitch*
- SC Agris (19/10/2026) : Pris note – Information Forfait Ruffec en U11 -

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 22/10/2026

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
1	Vérification Feuilles de matches du 17/10/2026	Validé	Karine VERGNAUD	Immédiat
2	Validation des amendes du 17/10/2026	Validé	Karine VERGNAUD	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au jeudi 05/11/2026 à 18H00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

**L'animatrice,
Karine VERGNAUD**



**La Secrétaire
DA SILVA CARLOS – Isabelle**

